
Stages à l'étranger



2023-2024

SOI Pôle Compétences



ict
INSTITUT
CATHOLIQUE
DE TOULOUSE

Le stage à l'étranger

En réalisant votre stage à l'étranger, vous alliez études, expérience professionnelle et découverte culturelle. Mais, une période de stage hors de France demande de l'anticipation, du temps, de l'argent et des procédures spécifiques. Voici un petit mémo pour vous aider à bien préparer votre projet.

Tout projet de stage à l'étranger doit faire l'objet d'un entretien avec un membre du SOI et/ou du service Relations Internationales.

Les formalités dépendent de la durée du séjour et du pays dans lequel vous souhaitez partir.

En Europe : la carte d'identité ou le passeport, en cours de validité, suffit.

Partout ailleurs : le passeport est indispensable !

Certains pays exigent des visas. Renseignez-vous auprès des consulats ou ambassades longtemps avant de partir, ces démarches administratives prennent du temps !

Attention à ne pas partir avec un « visa tourisme », mais bien avec un « visa d'études » ou un « visa de stages »

Attention, dans certains pays (Russie, Chine par exemple), le statut de stagiaire n'est pas reconnu.

Bonne idée : Pour construire au mieux votre projet, prenez rendez-vous rapidement avec le service Relations Internationales et le SOI !

Bonne idée n°2 : avant de partir, scannez tous vos documents légaux et envoyez-les-vous par mail. Cela vous permettra d'y accéder partout et en toutes circonstances !

Avant tout départ, consultez le site du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

<https://www.gouvernement.fr/ministere/ministere-de-leurope-et-des-affaires-etrangeres>

- ✓ La classification du pays ou de la zone où doit se dérouler le stage (Rubrique Conseils aux voyageurs)
- ✓ Les conditions d'entrée et de séjour et les questions sécuritaires dans le pays d'accueil

Pour votre sécurité, seules les demandes pour des pays en « zone verte » seront acceptées sans Restriction autre que la cohérence avec votre projet.

Vos demandes pour des pays en « zone rouge » et « zone orange » seront systématiquement rejetées.

Pour les « zones jaunes » à vigilance renforcée, la demande sera étudiée.

Attention : En cas de basculement en « zone rouge » ou en « zone orange » :

- ✓ Avant le départ : le stage sera annulé
- ✓ Pendant le séjour : le stage sera immédiatement suspendu et votre retour sera exigé.

Si le pays choisi ne présente pas de contre-indication particulière, vous devez, avant votre départ vous inscrire sur le fil d'Ariane

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Ariane vous permet, lorsque vous effectuez un voyage ou une mission ponctuelle, de vous signaler gratuitement et facilement auprès du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Une fois enregistré :

Vous recevrez des recommandations de sécurité par courriels si la situation dans le pays le justifie,

- ✓ Vous serez contacté en cas de crise dans votre pays de destination,
- ✓ La personne contact que vous aurez désignée pourra également être prévenue en cas de besoin.

A votre arrivée sur place, faites-vous connaître du consulat de France le plus proche de chez vous et indiquez vos coordonnées sur place (adresse et numéro de téléphone de contact sur place).

Restez en contact avec votre enseignant référent et le SOI pour donner des nouvelles régulières !

Concernant votre santé et vos droits

Avant votre départ :

- Consultez votre médecin, votre dentiste et préparez une trousse de nécessité.
- La délivrance d'un traitement de plus d'un mois à un patient devant se rendre à l'étranger est possible sous certaines conditions

<https://www.ameli.fr/>

- Vérifiez votre carnet de vaccinations et procédez aux vaccins obligatoires et/ou conseillés en fonction de votre destination

[https://www.pasteur-lille.fr/vaccinations-voyages/application Métis](https://www.pasteur-lille.fr/vaccinations-voyages/application_Métis)

- Renseignez-vous sur les mesures sanitaires spécifiques de la zone choisie

A l'étranger, les tarifs de soins sont généralement supérieurs à ceux pratiqués en France. La différence reste à votre charge et peut être très importante ! Il est alors judicieux de souscrire une assurance santé avec une couverture internationale. La différence entre le remboursement de la sécurité sociale et vos frais réels sera prise en charge. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mutuelle étudiante, de l'assurance maladie volontaire de la Caisse des Français à l'Étranger (CFE) ou d'une assurance privée.

<https://www.cleiss.fr/particuliers/>

Bonne idée : Pour être exonéré des frais de sécurité sociale sur le territoire québécois, remplir le formulaire SE401-Q-104 avant de partir !

Responsabilité civile

Une de vos assurances (habitation-véhicule...) doit couvrir votre responsabilité civile pour les dommages causés envers les tiers sur le lieu du stage et durant ses trajets aller-retour et déplacements y compris à l'étranger. Demandez à votre assureur une attestation, à votre nom portant obligatoirement la mention "stage en entreprise".

Contrat assistance

Alors que le contrat d'assurance rembourse les frais médicaux ou d'hospitalisation, le contrat d'assistance apporte sur place une aide immédiate, sous forme d'une mise à disposition de moyens ou/et de fonds. Vérifiez toujours : les risques couverts, les prestations offertes, les franchises à la charge de l'assuré, les plafonds de garantie, les limitations ou exclusions éventuelles qui varient beaucoup d'un contrat à l'autre.

Protection juridique

Cette garantie, prise en général avec l'assurance responsabilité civile, permet d'obtenir la prise en charge de la défense de ses intérêts en cas d'accident devant

les autorités administratives, policières et judiciaires. Elle est vivement recommandée, et même indispensable dans certains pays (U.S.A. notamment).

Assurance bagages

Elle doit couvrir non seulement le vol mais aussi la perte des bagages. Vérifiez les limitations sur certains biens : appareils photos et objets de valeurs. Il est conseillé de garder en France une photocopie des bons de garantie, factures et autres documents concernant ces objets. En cas de vol, il est indispensable de le déclarer à une autorité compétente locale car le récépissé de déclaration de vol est nécessaire pour obtenir une indemnisation.

Transfert de fonds

En cas d'urgence, on peut s'adresser à des organismes spécialisés qui transfèrent en 15 minutes à l'étranger les fonds déposés (en espèces) par un proche dans l'une de leurs agences correspondantes en France.

Service " Moneygram " : www.moneygram.com

Service de " Western Union " : www.westernunion.fr

- **Bonne idée** : avant de partir, donnez procuration sur votre compte bancaire à l'un de vos proches. En cas de besoin, il/elle pourra intervenir rapidement et sans (trop) de frais !
- **Bonne idée n°2** : Renseignez-vous auprès de votre banque ou consultez les conditions générale de votre carte bleue Visa, certaines assurances sont comprises et vous l'ignorez !

Quelques rappels !

En raison du principe de territorialité de la législation française, il n'est pas possible de soumettre un organisme d'accueil étranger à l'obligation de gratification. La gratification éventuelle du stagiaire est donc laissée à l'appréciation de l'organisme d'accueil, quelle que soit la durée du stage. Cependant, au sein d'un organisme français implanté à l'étranger, le droit français s'applique !

Pour réaliser votre stage, vous devrez renseigner la convention de stage* (en anglais pour une structure internationale ou en français pour une structure française implantée à l'étranger) en 3 exemplaires originaux (ni scan ni copie) dûment signée par toutes les parties à l'exception d'aucune.

Cela prend du temps, anticipez !

Vous devrez également fournir au SOI :

- La fiche annexe pour stage à l'étranger*
- L'attestation de responsabilité civile valable à l'étranger
- L'attestation d'assurance rapatriement, remboursement des frais médicaux (copie de la Carte vitale européenne si stage en Europe)**
- La copie du récépissé de votre inscription au fil d'Ariane

Munissez-vous des formulaires « Déclaration d'accident du travail » et « feuille de soins à l'étranger » (S3125) disponibles dans les CPAM. Mieux vaut prévenir que guérir !

A l'issue du stage vous remettrez au Bureau des stages une copie de :

- L'attestation de fin de stage* (en anglais pour une structure internationale ou en français pour une structure française implantée à l'étranger)

Vous n'oubliez pas de faire remplir et signer :

- La fiche d'appréciation du stage par le maître de stage* (en anglais pour une structure internationale ou en français pour une structure française implantée à l'étranger)
- La fiche d'appréciation de stage par le stagiaire*

*Tous les documents sont disponibles sur Office 365 → Sharepoint → Ressources pédagogiques → SOI

** Le contrat d'assistance rapatriement sera exigé préalablement à toute signature de convention de stage.